



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



## LE PERMIS A POINTS

### BILAN D'EXECUTION ANNEE 2006

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques  
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières  
Bureau de la Surveillance du Réseau Routier

28 février 2007

# PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE



## PERMIS A POINTS ET MORTALITE ROUTIERE ENTRE 2002 ET 2006



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1992, tout détenteur d'un permis de conduire dispose d'un capital de 12 points. Concernant les jeunes conducteurs, ce capital est de 6 points. Le but du permis à points est d'inciter les conducteurs à changer leurs comportements, avant qu'ils ne commettent des infractions plus graves. Il s'inscrit dans une démarche pédagogique dont le but est d'éviter l'infraction et sa récurrence. La perte de points du permis de conduire est une alerte ayant pour but de faire prendre conscience au conducteur d'adopter un comportement responsable sur la route.

Le 14 juillet 2002, le Président de la République annonçait, lors de l'allocution traditionnelle, que la sécurité routière serait l'un des trois grands chantiers du quinquennat. Cette priorité a conduit à la prise de mesures dès 2003 visant à renforcer les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes. Ces mesures ont produit leurs effets par une baisse significative du nombre de morts sur les routes et se sont traduites, a contrario, par une augmentation exponentielle du nombre de points retirés et de permis de conduire invalidés pour solde de points nul.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 2002/2006
<b>Tués sur les routes</b>	<b>7 742</b>	<b>6 126</b>	<b>5 593</b>	<b>5 318</b>	<b>4 703</b>	<b>- 39 %</b>
<b>Infractions avec retraits de points</b>	1 210 169	1 685 560	2 550 501	3 590 254	4 493 154	<b>+ 271 %</b>
<b>Nombre de points retirés</b>	3 100 966	4 458 497	6 442 669	7 461 475	8 000 105	<b>+ 158 %</b>
<b>Dossiers de permis annulés pour défaut de point</b>	13 601	20 967	39 413	54 242	68 866	<b>+ 406 %</b>

Pour apprécier l'efficacité de ce système, la lecture du graphique ci-contre est symptomatique. Elle permet de jauger l'évolution conjoncturelle du taux de mortalité routière qui est ou non en corrélation avec l'incidence des retraits de points.

Le graphique du nombre des morts sur les routes, à deux exceptions près (1998 et 2001), n'a cessé de décroître depuis 1992 et c'est à partir de 2002, en raison des importantes mesures de sécurité routière prises (contrôles plus fréquents, sanctions alourdies, contrôle automatisé) que cette courbe chute nettement.

Parallèlement, le nombre de points retirés aux automobilistes infractionnistes entame une progression marquée à compter de cette même année, illustrant l'impact des mesures prises.